

VILLE DE DUGNY
Seine-Saint-Denis

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le vingt sept à 19 heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le vingt septembre, s'est assemblé à l'espace Victor Hugo sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

PRÉSENTS : M. VEYSSIERE, maire, Mme MATYNIA, M. DUMAREIX, Mme BARDIN, M. ADAM, Mme BONAL, M. DESTERNES, adjoints au maire, Mme GRUSON, M. CATTIAUX, Mme SOBCZAK, M. CLAVEL, Mmes PEREIRA, COLLET, M. DIAKITE, Mme JENNER, M PICHOT-MAUFROY, Mme GESELL, M. JACOMET Mme LEVÉ, Mme OBLIN, M. PRACHT, Mme GHAZALI, M. DELPLACE, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Mme VILLENEUVE, adjointe au maire, représentée par Mme BARDIN, adjointe au maire,
M. ELLUL, adjoint au maire, représenté par M. DUMAREIX, adjoint au maire,
M. MEAULLE, conseiller municipal, représenté par M. VEYSSIERE, Maire,
M. TOUMI, conseiller municipal, représenté par M. PRACHT, conseiller municipal.

ABSENTS :

M. KOUSSA, conseiller municipal,
M. KAOUTAR, conseiller municipal.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Marie Thérèse BONAL est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI ET DU 18 JUIN 2012

Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2012 est approuvé par 26 voix POUR, 1 voix CONTRE.

Le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2012 est approuvé par 26 voix POUR, 1 voix CONTRE.

**COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE
(Art. L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

- Modification de la régie municipale de recettes pour l'encaissement des tarifs des concessions funéraires.
- Modification de la régie municipale de recettes pour l'encaissement des produits des droits de places de la commune de Dugny.
- Avenant n°1 à l'acte constitutif du groupement de commandes pour la passation d'un marché de produits d'entretien, de consommables papier, savon, de petits matériels et de sacs poubelles pour les bâtiments communaux des villes de Drancy et de Dugny – Répartition des montants globaux par ville pour chaque lot (titulaire des lots n°1 et 3 ALLODICS – titulaire des lots n°2 et

4 ARGOS).

- Marché passé selon une procédure adaptée ayant pour objet le suivi de la réalisation d'une halle sportive modulaire et d'un club house en ossature bois pour le compte de la ville de Dugny.
- Reconduction du marché en appel d'offres ouvert pour la fourniture de prestations de service d'assurances pour les besoins de la ville de Dugny (lot 2, 4 à 8).
- Reconduction du marché en appel d'offres ouvert pour la fourniture de prestations de service d'assurances pour les besoins de la ville de Dugny (lot 1 et 3).
- Marché à procédure adaptée concernant la location d'un échographe et doppler pour le centre municipal de santé (CMS) de la ville de Dugny.
- Reconduction du marché à procédure adaptée pour des prestations de service pour la télésurveillance des locaux municipaux de la ville de Dugny.
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison pré industrialisée bois pour le gardiennage du complexe sportif de la ville de Dugny.
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la voirie de la rue Devaux et la réfection des rues desservant la place Gabriel Péri et la mairie.
- Signature de la convention de financement par la caisse d'allocations familiales 93 : réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve, par 26 voix POUR, 1 ABSTENTION, l'installation de monsieur Chakib KAOUTAR en qualité de conseiller municipal de la ville de Dugny.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE :

- A) LA COMMISSION MUNICIPALE ENVIRONNEMENT ET VOIRIE,**
- B) LE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE, EN QUALITE DE SUPPLEANT,**
- C) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS RABELAIS,**
- D) LE CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE H. WALLON, EN QUALITE DE SUPPLEANT**

Le conseil municipal approuve, par 26 voix POUR, 1 ABSTENTION, la désignation du représentant du Conseil municipal au sein de la commission municipale environnement et voirie.

L'assemblée municipale approuve, par 26 voix POUR, 1 ABSTENTION, la désignation du représentant du Conseil municipal au sein du comité technique paritaire, en qualité de suppléant.

Le conseil municipal approuve, 26 voix POUR, 1 ABSTENTION, la désignation du représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du Lycée François RABELAIS.

L'assemblée municipale approuve, 26 voix POUR, 1 ABSTENTION, la désignation du représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Henri Wallon en qualité de suppléant.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE LA VILLE DE DUGNY : **a) CREATION**

**b) ADOPTION DE LA CHARTE DU CME
c) DESIGNATION D'UN CONSEILLER DELEGUE AU CME**

L'assemblée municipale approuve, à l'UNANIMITÉ, la création du Conseil municipal des enfants, adopte la charte et la désignation de madame Marie-Thérèse BONAL, adjointe au maire, en qualité de conseiller délégué au Conseil municipal des enfants.

**TAXE D'HABITATION : ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE
EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES**

Le conseil municipal décide, à l'UNANIMITÉ, d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% sur la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides résidant sur le territoire communal.

FINANCEMENT FIPD 2012 : SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le conseil municipal autorise, par 23 voix POUR, 4 voix CONTRE, monsieur le Maire à solliciter dans le cadre du FIPD 2012 le financement pour l'installation de la vidéo protection sur la ville, action de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes.

**FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION :
a) LE COMITE D'ETHIQUE : CONSTITUTION ET COMPOSITION
b) LA CHARTE D'ETHIQUE : CREATION ET ADOPTION**

Le conseil municipal approuve, à l'UNANIMITÉ, la constitution et la composition du comité d'éthique pour le fonctionnement du système de vidéo protection.

L'assemblée municipale approuve, à l'UNANIMITÉ, la création et l'adoption de la charte d'éthique pour le fonctionnement du système de vidéo protection.

**ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE de DRANCY
POUR L'EXPOITATION AU C.S.U. DE DRANCY DES IMAGES FILMEES DU
SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA VILLE DE DUGNY**

L'assemblée délibérante adopte, par 23 voix POUR, 4 voix CONTRE, l'accord de partenariat qui sera établi entre la ville de Dugny et la ville de Drancy relatif à l'exploitation du système de vidéo protection de la ville de Dugny au centre de surveillance urbain de Drancy.

**DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
AFFECTATION DES SUBVENTIONS 2012**

Le conseil municipal valide, à l'UNANIMITÉ, l'affectation des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2012 d'un montant de 44 166,60 € pour la réalisation de quatre opérations.

Le conseil municipal valide, à l'UNANIMITÉ, l'affectation des subventions au titre de la dotation de développement urbain 2012 d'un montant global de 179 984,07 € pour la réalisation de six opérations.

CREATION D'UN CENTRE SOCIAL MUNICIPAL AU CENTRE VILLE ET DE SON ANNEXE SUR LE QUARTIER DU PONT-YBLON

L'assemblée délibérante autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le Maire, à établir une demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiale de Seine-Saint-Denis, pour la création et le fonctionnement d'un « Centre social et de son annexe » à Dugny.

**AIDES EXCEPTIONNELLES
AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES - DOTATIONS 2012 :
A) IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE « CITYBOX »
B) AMENAGEMENT DE LA PLACE DANIELLE CASANOVA**

L'assemblée délibérante autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, pour un montant de 30 000 € au titre de l'aide exceptionnelle aux collectivités territoriales (programme 122-action 01) 2012, pour le financement d'un équipement sportif de proximité de type « citybox ».

L'assemblée délibérante autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, pour un montant de 20 000 € au titre de l'aide exceptionnelle aux collectivités territoriales (programme 122-action 01) 2012, pour le financement des travaux d'aménagement de la place Danielle Casanova.

**AUTORISATION D'ENGAGEMENTS ET CREDITS DE PAIEMENT 2012 :
MODIFICATION N°2012/01 EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le conseil municipal approuve, par 22 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, la modification n°1 d'autorisation d'engagements 2012-2014 pour la section d'investissement à un montant de 12 582 593 € TTC, et les crédits de paiements 2012 pour un montant de 5 312 162 €.

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :
DECISION MODIFICATIVE N°2012/01 AU BUDGET PRIMITIF 2012**

Le conseil municipal approuve, par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION, 4 voix CONTRE, la décision modificative n°2012/01 au budget primitif 2012.

**ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER
REGULARISATION DE LA PRESTATION 2010 « CORRESPONDANTS DE NUIT »
AU PONT-YBLON**

L'assemblée délibérante accepte, à l'UNANIMITÉ, la régularisation de la prestation 2010 « correspondants de nuit » pour l'association régie de quartier du Blanc-Mesnil au Pont-Yblon.

**AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE : CONVENTIONS
a) ACTIONS DE PREVENTION « NUTRITION » ET « SANTE DES SENIORS »
b) ATELIER SANTE VILLE**

c) CONTRAT LOCAL DE SANTE/DIAGNOSTIC SANTE

Le conseil municipal autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le Maire, ou son représentant à signer, la convention entre l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France (ARS-IF) et la ville, portant sur la réalisation de deux actions d'éducation à la santé.

Le conseil municipal autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le Maire, ou son représentant à signer, la convention entre l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France (ARS-IF) et la ville, portant sur la réalisation de deux actions de prévention de la santé.

TRANSACTION FINANCIERE RELATIVE AU MAPA « entretien et maintenance des installations de sécurité incendie des locaux municipaux de la ville de Dugny »

L'assemblée délibérante autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de transaction avec la société GLOIRE Ile-de-France.

L'assemblée délibérante autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de transaction avec la société AS.COM MULTIMEDIA.

SOCIETE IMMOBILIERE 3F ET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS : MODIFICATION DES CONDITIONS DE GARANTIE TOTALE D'EMPRUNTS

Le conseil municipal approuve, par 22 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, la modification des conditions de garantie totale d'emprunts pour le contrat de prêts entre la société immobilière 3F et la caisse des dépôts et consignations.

VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE DU TERRAIN LORENZI MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'assemblée municipale adopte, par 26 voix POUR, 1 voix CONTRE, la modification du règlement de la consultation de vente par appel public à la concurrence du terrain Lorenzi.

GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE DRANCY, DU BOURGET ET DE DUGNY ET LA CAAB POUR LA FOURNITURE DE MARCHANDISES INDUSTRIELLES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES : PRISE EN COMPTE DES BESOINS DE LA VILLE DU BOURGET a) EXTENSION DU GROUPEMENT DE COMMANDES b) APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Le conseil municipal approuve, à l'UNANIMITÉ, l'extension du groupement de commandes entre les villes de Drancy, de Bourget, de Dugny et la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget pour la fourniture de marchandises industrielles nécessaires au fonctionnement des services communaux et communautaires, et approuve à l'UNANIMITÉ le projet de convention constitutive de ce groupement de commandes créé.

**TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE A LA REGION
ÎLE-DE-FRANCE : ASSIETTE FONCIERE DU LYCEE RABELAIS A DUGNY**

L'assemblée délibérante accepte, à l'UNANIMITÉ, de transférer , au profit du Conseil Régional d'Ile-de-France, la parcelle communale cadastrée G n°0038, sise au 8 rue Georges Pompidou, dont la ville de Dugny est propriétaire suite aux travaux de restructuration et d'extension du Lycée Rabelais.

**CONVENTION OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 93 / VILLE DE DUGNY :
MISE A DISPOSITION A DUREE DETERMINEE DES SALLES DAVID DOUILLET**

Le conseil municipal approuve, à l'UNANIMITÉ, la proposition de convention d'occupation à durée déterminée proposée par l'Office Public de l'Habitat 93 pour la mise à disposition des salles David DOUILLET.

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :
SOCIETE LE RELAIS NORD-EST ILE-DE-FRANCE / VILLE DE DUGNY**

Ce point est reporté à un conseil ultérieur.

**MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL 2012 :
CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DES A.P.S.**

Le conseil municipal accepte, à l'UNANIMITÉ, la création d'un poste de conseiller territorial des activités physiques et sportives.

**CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT FINANCIER
POUR LA FORMATION DES AGENTS MUNICIPAUX A LA CONDUITE DE
VEHICULES ET D'ENGINS DIVERS PROFESSIONNELS**

Le conseil municipal autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le Maire, ou son représentant, à établir et à signer la « convention tripartite de partenariat financier pour la formation des agents municipaux à la conduite de véhicules et d'engins divers professionnels » entre la ville de Dugny, le prestataire et l'agent pour le règlement du coût de la prestation de formation.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AEROPORT DU BOURGET :
APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS POUR LE TRANSFERT DE
LA COMPETENCE COMMUNALE « SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE »**

L'assemblée délibérante adopte, à l'UNANIMITÉ, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget pour le transfert de la compétence « signalisation lumineuse tricolore ».

**REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS EN
ILE-DE-FRANCE (PDUIF):
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbain d'Ile-de-France (PDUIF) et des grands objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Fait à DUGNY, le 28 septembre 2012.

Le maire,

André VEYSSIERE